

REPUBLICQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

NOMBRES DE MEMBRES	
En Exercice	Présents
11	10
	Votants
DATE DE CONVOCATION	
26/06/14	
DATE D’AFFICHAGE	
07/07/14	

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BRIE-SOUS-MATHA
Séance du Lundi 30 Juin 2014
L’an deux mil quatorze et le 30 Juin à vingt et une heures et zéro minute, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard GOURSAUD, Maire.
Présents : Messieurs, Bernard GOURSAUD, Michel ADAM, Robert ROBIN, Jean-Louis TEXIER, Sébastien DENECHERE, Alain REIGNER, Stéphane NIVETOUT Mesdames Michelle GUILLAUME, Armelle VIN, Sandra GELEE
Absent excusé avec pouvoir : Cyril BRANDY pouvoir à Bernard GOURSAUD
Absent(s) excusé(s) :
Absents :
Secrétaire de séance : Madame Sandra GELEE

Séance de 21 heures :

Assistaient également à cette séance : Nathalie JOUANNAUD, Secrétaire de Mairie, Isabelle VINOT (CUI) secrétariat et Mr Jean-Jacques LABROUSSE.

Le quorum étant atteint, Monsieur Bernard GOURSAUD déclare ouverte la séance publique du Conseil Municipal du 30 juin 2014.

Conformément à l’article L2121-15 du CGCT, Mme Sandra GELEE est nommée secrétaire de séance.

1. INFORMATIONS DU MAIRE

☞ **Panneaux d’informations :** Le Conseil Municipal a décidé de se réunir le 7 juillet afin de définir les emplacements des panneaux : randonnée, affichage Mairie et touristique.

☞ **Personnel communal :** Présentation de Mme Isabelle VINOT, recrutée en contrat aidé au secrétariat de mairie.

☞ **Logement communal : 13-2 Rue Basse :** Le Maire informe le Conseil Municipal du changement de locataire début juillet. Madame GUILLAUME précise qu’elle a reçu de nombreuses demandes. Suite aux diverses visites Madame GUILLAUME informe l’arrivée de Mme DIEUMEGARD.

☞ **ADS (Droit des sols) :** Le Maire informe que la Communauté de Communes des Vals de Saintonge aura dorénavant la compétence ADS (Droit des sols). Le Conseil Municipal devra délibérer d’ici ces prochains mois.

☞ **Pouvoirs de police du Maire :** Suite à l’élection de Président de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge le Maire informe le Conseil qu’il a notifié au président son opposition au transfert automatique des pouvoirs de police spéciale en matière d’habitat, de voirie et d’assainissement.

☞ **Projet de rénovation de la salle des fêtes :** Le Conseil Général a accordé une subvention en date du 16 juin 2014 à hauteur de 35%, soit 32 200 € HT (plafond 92 000 €).
Aide de la Région Poitou-Charentes : en attente prochaine commission
Aide de l’État (DETR 2014) : en attente

2. LOTISSEMENT :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l’avenir de ce dossier :

☞ Abandon du projet,

☞ Ou continuité du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l’unanimité la continuité du projet du lotissement.

3. ASSOCIATIONS

Il est décidé de relancer uniquement le comité des fêtes dans un premier temps. L'Assemblée générale est prévue le 8 septembre 2014 à 20h30.

4. REFORME TERRITORIALE : Fusion des Régions et suppression des Départements

* Considérant l'annonce du Président de la République et du Premier Ministre visant à mettre en œuvre très rapidement un redécoupage des régions.

Considérant les déclarations relayées par la presse, du Conseil régional Poitou-Charentes qui privilégie une fusion avec les Régions Centre et Limousin.

En intégrant le postulat du respect de l'intégrité de l'actuel territoire régional qui entraînerait ainsi l'adhésion forcée de la Charente-Maritime dans ce schéma.

Après avoir pris connaissance de la lettre du Président du Conseil Général en date du 3 juin 2014, et en accord avec les arguments développés.

Le Conseil Municipal, au terme de votre explicité ci-après, apporte son appui à la démarche entreprise pour aboutir à l'intégration du territoire de la Charente-Maritime à la Région Aquitaine.

* Le Maire informe également le Conseil Municipal qu'il a déposé (avec quelques collègues du canton) une requête auprès du conseil d'état demandant l'annulation du décret n°2014-269 du 27 février 2014 portant une délimitation des cantons dans le département de la Charente Maritime. Avis d'audience : requête rejetée.

5. MAIRIE : PROJET CHAUFFAGE GAZ SUR L'ENSEMBLE DES BÂTIMENTS.

Le Maire remet à chaque conseiller les devis estimatifs concernant le projet de chauffage gaz sur l'ensemble des bâtiments de la Mairie afin que chacun puisse étudier la proposition financière. Le Maire précise au Conseil Municipal que le projet peut être subventionné à 80% dans le cadre des énergies renouvelables. Le Maire invite l'assemblée à se prononcer lors de la prochaine séance.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 23 h 15.